

SARL Audit P.F.C.

SARL Audit P.F.C.
14 rue de la fosse marine
37100 TOURS
Email : dproust@auditeom.fr
Mobile 06 52 88 16 09

LA RUISSELEE

Association

13, rue du 8 Mai
72220 SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SARL Audit P.F.C.

LA RUISSELEE

Association

13, rue du 8 Mai
72220 SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA RUISSELEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable lié à la première comptabilisation des indemnités de fin de carrière exposé dans la note « Changement de règles et méthodes comptables » page 22/36 de l'annexe des comptes annuels clos le 31 décembre 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « Changement de règles et méthodes comptables » page 22/36 de l'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite à la clôture des comptes clos le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 9 mai 2025

Le commissaire aux comptes

SARL AUDIT P.F.C.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line extending to the right.

David PROUST

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	39 637		39 637	39 637		
Constructions	2 550 584	-1 555 539	995 045	1 082 770	- 87 724	- 8
Installations techniques, matériels et outillages industriels	57 648	- 40 075	17 573	12 624	4 949	39
Autres immobilisations corporelles	248 926	- 176 430	72 496	35 722	36 773	103
Immobilisations corporelles en cours	456		456		456	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées	8 229		8 229	8 229		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	550		550	550		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	2 906 029	-1 772 044	1 133 986	1 179 532	- 45 546	- 4
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes	501		501	253	248	98
Créances						
Bénéficiaires et comptes rattachés	124 970		124 970	208 624	- 83 654	- 40
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	20 850		20 850	9 970	10 880	109
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement	260 000		260 000		260 000	
Instruments de trésorerie						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Disponibilités	382 092		382 092	540 780	- 158 688	- 29
Charges constatées d'avance						
Charges constatées d'avance	2 296		2 296	1 894	402	21
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	790 708		790 708	761 520	29 188	4
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 696 737	-1 772 044	1 924 694	1 941 052	- 16 359	- 1

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	7 432	7 432
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	260 464	201 831
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	429 140	395 648
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	31 863	103 604
Situation nette (sous total)	728 899	708 516
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	33 034	43 543
Provisions réglementées		
Total Fonds Propres (I)	761 933	752 059
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	208 158	206 592
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)	208 158	206 592
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 249	9 414
Total Provisions (III)	12 249	9 414
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	764 721	813 691
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	44 754	40 164
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	119 538	106 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 301	908
Produits constatés d'avance	12 040	11 282
TOTAL DETTES (IV)	942 354	972 987
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 924 694	1 941 052

Compte de résultat

	31/12/2024 (12 mois) Total	31/12/2023 (12 mois) Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 634	5 507
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 269 212	1 201 218
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		9 868
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	24 185	24 620
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	137 541	119 540
Utilisations des fonds dédiés	9 774	9 301
Autres produits	976	1 060
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 446 323	1 371 113
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	358 332	321 479
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	51 901	44 453
Salaires et traitements	626 787	558 646
Charges sociales	236 483	201 074
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	123 189	119 484
Dotations aux provisions	769	
Reports en fonds dédiés	11 340	12 576
Autres charges	28 598	26 573
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 437 399	1 284 284
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 923	86 829
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 459	3 559
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	10 459	3 559
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 002	11 141
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	10 002	11 141
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	456	- 7 582
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	9 380	79 246
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	715	12 084
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 119	10 582
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 414	14 938
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	24 248	37 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	735	3 503
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	397	3 809
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	633	5 933
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 765	13 245
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	22 483	24 358
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 481 029	1 412 275
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 449 166	1 308 671
EXCEDENT	31 863	103 604
DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	3 269	3 194
Bénévolat	19 151	18 190
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	22 420	21 384
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	3 269	3 194
Personnel bénévole	19 151	18 190
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	22 420	21 384
(1) Redevances de crédit-bail mobilier		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier		

Annexes

Désignation de l'association :

L'association la Ruisselée a pour but l'assistance et la bienfaisance au sens de la loi du 23 juillet 1987. Elle a pour objet :

- d'assister dans leur vie quotidienne les personnes atteintes d'un handicap mental,
- de mener dans l'intérêt des personnes accueillies et de leur famille des actions de prévention, d'entraide et de solidarité visant à la protection au développement moral, spirituel, intellectuel et physique des personnes handicapées,
- de permettre à tous ceux qui le désirent d'accéder à des services ou à des avantages pour permettre une meilleure maîtrise de son handicap personnel ou de celui d'un membre de sa famille,
- d'entreprendre, conduire, réaliser, soutenir, participer, vendre produits et services, contribuer à toutes actions de nature à favoriser la mise en œuvre de l'objet ci-dessus, directement ou indirectement,
- de soutenir, par tout moyen utile, la vocation des volontaires et des assistants dans l'accompagnement des personnes handicapées,
- de rendre tout service et de soutenir l'action menée par les structures de l'Arche,
- de développer et faire connaître la spiritualité, la dimension humaine, l'esprit communautaire de l'Arche. L'association est née en 1985.

Elle est située à Saint Mars d'Outille dans la Sarthe, et est l'une des 35 communautés de l'Arche en France. Cet établissement médico-social accueille 29 personnes en situation de handicap mental, au sein de 3 foyers de vie et d'un centre d'accueil de jour.

L'Arche fut fondée en 1964 par Jean Vanier.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 924 693 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 31 862 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 6 mai 2025 par les dirigeants de l'association.

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Principaux évènements de l'exercice (faits caractéristiques)

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires). Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité. Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de règles et méthodes comptables

Conformément aux préconisations de la convention collective des établissements de soins médicaux sociaux, il a été décidé de comptabiliser à compter de l'exercice 2024 une provision au titre des futurs engagements retraite dus aux salariés.

Au 31 décembre 2023 ces engagements s'élevaient à 11 480 €. Cette somme a été imputée dans le report à nouveau communautaire.

Au 31 décembre 2024 les engagements s'élevaient à 12 249 €. Cette somme a été comptabilisée en provision.

La variation d'un montant de 769 € vient impacter le résultat d'exploitation

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- * Constructions : de 3 ans à 50 ans
- * Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 2 ans à 10 ans
- * Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

La Société évalue les engagements de retraite et assimilés. La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

Les engagements de l'entreprise se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite).

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation retenu : **3,20%**

Taux de charges : **38% pour les ouvriers/employés et 54% pour les cadres**

Âge légal de départ à la retraite : **64 ans**

- Taux de rotation du personnel : **2%**
Table de mortalité : **INSEE 2017-2019**.
Taux de croissance des salaires : **3%**

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de vie des emprunts.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Traitement comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	39 637					39 637	
Constructions sur sol propre	1 389 638					1 389 638	
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	1 148 412		12 535			1 160 947	
Installations techniques matériels et outillages industriels	49 626		10 967		2 945	57 648	
Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers	943					943	
Autres imm. Corp. Matériel de transport	141 097		42 101		18 518	164 679	
Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique	31 281		11 430		4 818	37 893	
Autres imm. Corp. Mobilier	44 227		1 184			45 410	
Autres imm. Corp. Divers							
Immobilisations corporelles en cours			456			456	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	2 844 858		78 673		26 281	2 897 250	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	8 229					8 229	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	550					550	
Sous-total	8 779					8 779	
Total	2 853 637		78 673		26 281	2 906 029	

Actif immobilisé (Flux)

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédé	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS					
Réévaluations					
Acquisitions		78 673			78 673
Apports					
Créations					
Virements de l'actif circulant					
Virements de poste à poste					
Sous-total		78 673			78 673
VENTILATION DES DIMINUTIONS					
Virements de poste à poste					
Cessions		26 281			26 281
Mises hors service					
Scissions					
Virements vers l'actif circulant					
Sous-total		26 281			26 281

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	734 925	38 460		773 385
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	720 355	61 799		782 154
Installations techniques matériels et outillages industriels	37 002	6 018	2 945	40 075
Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers	99	94		193
Autres imm. Corp. Matériel de transport	131 841	8 338	18 518	121 661
Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique	20 326	6 540	4 421	22 445
Autres imm. Corp. Mobilier	29 557	2 573		32 130
Autres imm. Corp. Divers				
Sous-total	1 674 105	123 822	25 884	1 772 044
Total	1 674 105	123 822	25 884	1 772 044

Créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	550	550	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	550	550	
ACTIF CIRCULANT	148 616	148 616	
Créances bénéficiaires et comptes rattachés	124 970	124 970	
Clients douteux ou litigieux			
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	18	18	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA			
Autres impôts et taxes versements			
Divers			
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Débiteurs divers	21 332	21 332	
Charges constatées d'avance	2 296	2 296	
Total	149 166	149 166	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : -

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice : -

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Bénéficiaires		20 590	- 20 590	- 100
Produits à recevoir - Divers	22 513	7 651	14 862	194
Total	22 513	28 241	- 5 728	- 20

Variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	7 432				7 432
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	201 831		58 633		260 464
Report à nouveau	395 648		544 224	614 337	429 140
Excédent ou déficit de l'exercice	103 604	- 103 604	31 863		31 863
Situation nette (sous total)	708 516	- 103 604	634 720	614 337	728 899
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	43 543			10 509	33 034
Provisions réglementées					
Total	752 059	- 103 604	634 720	624 846	761 933

Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	96 764			96 764
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	- 53 221	- 10 509		- 63 730

Suivi des subventions non liées

Désignation	Date octroi	Montant	Antérieur	Dotation
Subvention Arche	02/11/2012	65 000,00 €	46 809,63 €	5 054,23 €
Subvention jardin partagé	01/01/2022	9 764,29 €	4 113,66 €	3 254,77 €
Subvention d'aide à l'équipement	15/12/2022	22 000,00 €	2 297,78 €	2 200,00 €
Total		96 764,29 €	53 221,07 €	10 509,00 €

Fonds dédiés

	Utilisations				A la clôture de l'exercice	
	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	dont remboursements	Transferts	Montant global dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification						
Fonds dédiés à l'investissement						
Fonds dédiés à l'exploitation						
Autres contributions financières des autorités de tarification						
Fondations abritées						
Fondations abritées						
Subvention D'exploitation						
Subvention D'exploitation						
Contributions financières d'autres organismes						
Contributions financières d'autres organismes	206 592	11 340	9 774			208 158
Ressources liées à la générosité du public						
Legs et donations						
Dons						
Mécénats						
Autres						
Total	206 592	11 340	9 774			208 158

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations - montant global	Utilisations - Dont rembours.	Transfert	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Dons chapelle	190 162,00 €	190 162,00 €	9 301,00 €			180 861,00 €	
Dons Serre	3 855,00 €	3 855,00 €				3 855,00 €	
Don terrain de pétanque	4 385,00 €	4 385,00 €	473,00 €		4 805,00 €	8 717,00 €	
Don dédiés futurs projets	8 190,00 €	8 190,00 €			3 125,00 €	11 315,00 €	
Don dédiés 40 ans de la Ruisselée					3 410,00 €	3 410,00 €	
Total	206 592,00 €	206 592,00 €	9 774,00 €		11 340,00 €	208 158,00 €	

Ventilation des dotations et reprises sur fonds dédiés

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
Fonds reportés		
Reports en fonds reportés		
Utilisations de fonds reportés		
Total Fonds reportés		
Contributions financières des autorités de tarification		
Reports en fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification		
Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification		
Total Contributions financières des autorités de tarification		
Fondations abritées		
Reports en fonds dédiés aux fondations abritées		
Utilisations des fonds dédiés aux fondations abritées		
Total Fondations abritées		
Subvention d'exploitation		
Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Total Subvention d'exploitation		
Contributions financières		
Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	11 340	12 576
Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	9 774	9 301
Total Contributions financières	- 1 566	- 3 274
Ressources liées à la générosité du public		
Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total Ressources liées à la générosité du public		
Total	- 1 566	- 3 274

Provisions pour charges

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires		12 249			12 249
Pour restructuration					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Autres provisions pour charges	9 414		9 414		
Total	9 414	12 249	9 414		12 249

Ventilation des dotations et reprises

	Exercice N	Exercice N-1
Exploitation		
Dotations d'exploitation	769	
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation	- 769	
Financier		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
Exceptionnel		
Dotations exceptionnelles	426	5 933
Reprises exceptionnelles	9 414	14 938
Total Exceptionnel	8 988	9 004
Total des dotations et reprises	8 219	9 004

Dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	764 721	97 517	295 117	372 087
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	764 721	97 517	295 117	372 087
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	764 721	97 517	295 117	372 087
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
AUTRES DETTES	177 632	177 632		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 754	44 754		
Dettes sur legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	49 707	49 707		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 813	59 813		
État et autres collectivités publiques	10 018	10 018		
Impôt sur les sociétés	929	929		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 089	9 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs (3)				
Autres dettes	1 301	1 301		
Produits constatés d'avance	12 040	12 040		
Total	942 354	275 150	295 117	372 087

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :-

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice :-

(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Hypothèque sur le prêt souscrit en juin 2006, relatif aux travaux d'extension : 214 519 euros

Le Conseil Général a accordé sa garantie à l'association La Ruisselée à hauteur de 1 056 000 euros, soit 80% de trois emprunts d'un montant global de 1 320 000 euros, destinés à financer la construction d'un foyer de vie pour personnes handicapées de 20 places situé 13 rue du 8 mai à Saint Mars d'Outillé.

En contrepartie de la garantie accordée, l'Association La Ruisselée a consenti une promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang portant sur les immeubles situés sur une parcelle de terrain sise rue du 8 Mai à Saint Mars d'Outillé, ladite parcelle de terrain étant comprise dans les parcelles cadastrales section E, numéros 1144 (1ha, 43a, 13ca).

L'association La Ruisselée s'engage en outre à ne vendre ni hypothéquer ce bien sans l'accord préalable du Président du Conseil général.

En 2021, le prêt de 700 000 € a fait l'objet d'une renégociation auprès du Crédit Coopératif pour la somme de 514 000 €. Le Conseil Général a maintenu sa garantie suite à cette renégociation.

Cette garantie porte donc à fin 2024 sur 80% d'un total restant dû de 494 026 €.

L'association a souscrit au cours de l'exercice 2021 un prêt de 161 500 €.

Débloqué complémentaire en 2022 de 115 950 € pour arriver à 161 500 € (financement des travaux).

En 2024 débloqué d'un nouveau prêt de 42 000 € pour l'achat d'un Kangoo Renault.

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs - Factures non parvenus	19 360	13 585	5 775	43
Charges à payer - Divers	76 829	67 674	9 155	14
Total	96 190	81 260	14 930	18

Notes relatives au compte de résultat

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	735	3 503	- 2 768	- 177
Produits exceptionnels de gestion	715	12 084	- 11 369	- 100
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 20	8 581	- 8 601	- 100
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	397	3 809	- 3 412	- 200
Produits de cession d'éléments d'actifs	3 610	385	3 225	- 100
Quote-part de subvention	10 509	10 197	312	7
Autres charges en capital				
Autres produits en capital				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital	13 722	6 773	6 949	103
Dotation aux amortissements except.	633	5 933	- 5 300	- 100
Reprises d'amortissements except.	9 414	14 938	- 5 524	- 135
Transferts de charges except.				
Dot. et rep. exceptionnelles	8 781	9 004	- 224	- 2
Total résultat exceptionnel	22 483	24 358	- 1 875	- 8

Autres informations

Tableau des effectifs ci dessous :

Effectif total du personnel 26 dont un apprenti

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	2	4	3,5
Employés	4	17	21	16
Ouvriers	1	0	1	0,23
TOTAL	7	19	26	19,73

Contributions volontaires :

	N	N-1
Ressources		
Benévolat	19150	18190
Prestations en nature		
Dons en nature	3269	3194
Total	22419	21384
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	3269	3194
Personnel bénévole	19150	18190
Total	22419	21384

Le bénévolat a été estimé à 1 614 heures. Le taux horaire utilisé pour valoriser ces heures a été déterminé par l'association en fonction du type de travaux effectués.

Le taux horaire brut a été fixé à 11,80 €, cela concerne 10 personnes.

Le nombre de reçus fiscaux émis en 2024 est de 52 pour un montant de 10 812 €.